

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Directive LUSD 2011/65/UE (RoHS Directive)

Directive déléguée (UE) 2015/863

L'entreprise Airex AG atteste par la présente qu'elle fabrique les panneaux aux noms de marque SMART-X® à Sins en Suisse.

Faisant référence aux directives 2002/95/CE, 2002/96/CE, 2011/65/CE et (UE) 2015/863 limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, l'entreprise Airex AG atteste par la présente que les panneaux SMART-X® ne contiennent aucune des substances soumises à limitations à des valeurs de concentration supérieures aux sommets tolérés:

Plomb (0,1 %)

Mercuré (0,1 %)

Cadmium (0,01 %)

Chrome hexavalent (0,1 %)

Polybromobiphényles (PBB) (0,1 %)

Polybromodiphényléthers (PBDE) (0,1 %)

Phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP) (0,1 %)

Phtalate de benzyle et de butyle (BBP) (0,1 %)

Phtalate de dibutyle (DBP) (0,1 %)

Phtalate de diisobutyle (DIBP) (0,1 %)

L'entreprise Airex AG reste à votre entière disposition pour vous fournir tout autre complément d'information. Veuillez-vous adresser à:

Airex AG, Speciality Foams, Industrie Nord 26, 5643 Sins, Suisse
Dr. Dietmar Rakutt
Directeur du département recherche et développement
Téléphone: 0041 41 789 66 70
dietmar.rakutt@3acomposites.com